

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID – Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI – Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF – Mme TORRES – M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. RAMBAUD à M. KHALID
- M. BA à Mme TORRES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- M. OREN à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS

- M. BALABAN
- Mme PRIEUX

EXCUSÉS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
**Avance sur la subvention 2024 au profit de L'USC
OMNISPORTS**

OBJET :
Avance sur la subvention 2024 au profit DE L'USC
OMNISPORTS

Directeur de secteur : Correia Marie-Josée

Service : Financier

Affaire suivie par : Correia Marie-Josée

M. Malghi : L'Union Sportive Chalette sollicite une avance sur la subvention 2024 à hauteur de 23 000 euros afin de pouvoir financer dès le début d'année ses projets sportifs 2024.

Au regard de la volonté de la municipalité de proposer une offre d'activités de qualité, il est proposé au Conseil municipal de répondre positivement à cette demande.

A titre d'information, une subvention d'un montant total de 92 473 euros a été accordée à l'USC Omnisports pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la demande de Mme Ferreira, Présidente de l'USC Omnisports Chalette en date du 17 novembre 2023.

ENTENDU les explications du demandeur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement d'une avance de 23 000 euros sur la subvention 2024 à accorder à l'association « USC Omnisport ».

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
et le compte-rendu de la présente délibération ont
été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de
la date de sa publication.*

.....
Pour extrait certifié, conforme,



Le Maire,

Franck DE MAUMONT.